

COMMUNE D'ASTE (HAUTES PYRENEES)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 5 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION O.A.P.



Projet de P.L.U. arrêté le 09/04/2019

Enquête publique du 18/10/2019 au 18/11/2019

P.L.U. approuvé le 15/09/2020

Le Président, Jacques BRUNE



COMMUNE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE COMMUNE D'ASTE (HAUTES PYRENEES)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 5 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION O.A.P.

Projet de P.L.U. arrêté le 09/04/2019

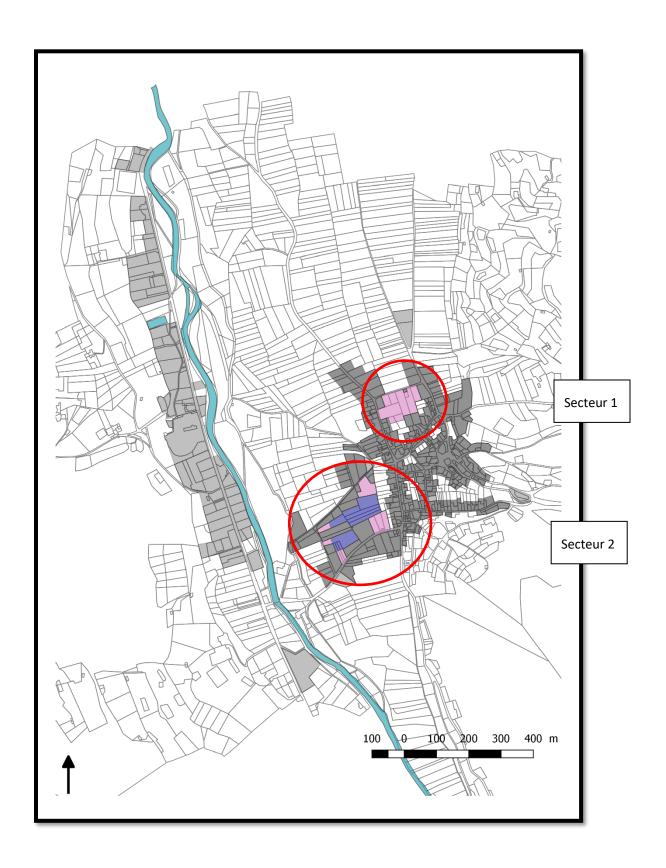
Enquête publique du 18/10/2019 au 18/11/2019

P.L.U. approuvé le 15/09/2020

SOMMAIRE

LOCALISATION DES O.A.P	3
SECTEUR 1	4
	••
SECTEUR 2	7

LOCALISATION DES O.A.P.



SECTEUR 1

Ce secteur d'un peu moins d'un hectare (0.99 ha) se situe dans l'enveloppe urbaine et permet de finaliser le quartier en permettant :

- D'accueillir entre 13 et 17 nouvelles constructions (moyenne 15 log/ha)
- De réaliser un maillage de voie entre la rue Barraguère et la rue des Frères Ferreres,
- D'imposer les constructions en alignement des espaces publics pour conserver un front bâti typique du village,
- De créer des fonds de parcelles jardinés permettant ainsi de recréer les cœurs d'îlots verts déjà présents dans le centre ancien en continuité.

L'étude du CAUE sur ce quartier est disponible en annexe du rapport de présentation :



La traduction en termes d'O.A.P. est donc la suivante :



Synthèse de l'O.A.P. n°1:

Surface totale	0.99 ha
Densité moyenne à atteindre	15 log/ha
Nombre de logements attendus	13-17 logements
Objectifs de création de log sociaux	0
Formes urbaines préconisées	Maisons individuelles denses, avec front bâti sur voirie (pignon, façade ou murets)
Voirie	Pas de voie en impasse; obligation d'un bouclage entre la rue des frères Ferreres et la rue Barraguère
Trame Verte et Bleue	Cœur d'îlots jardinés à préserver

SECTEUR 2

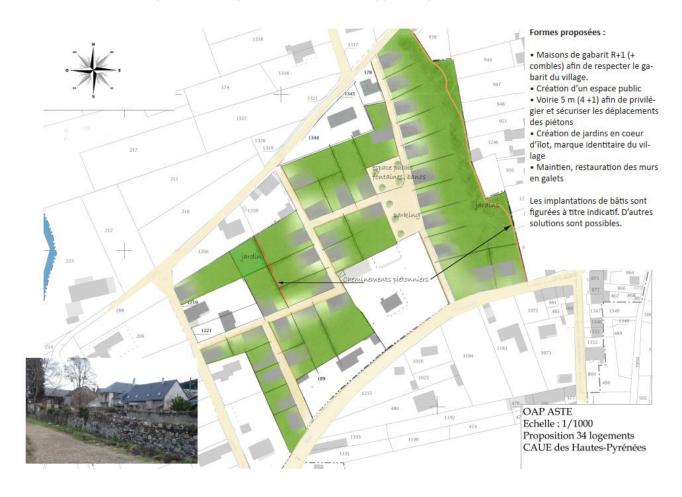
Ce secteur se décompose en plusieurs parties :



Pour un total de 0.79 ha en 1AU et 1.11 ha en 2AU. Sur ce secteur, il s'agit :

- D'accueillir entre 11 et 12 nouvelles constructions (moyenne 15 log/ha)
- De créer un front bâti le long des deux routes d'accès au village, à savoir le chemin du Moulin et la rue Argadost
- De préserver des espaces jardinés le long des agalets en cœur de parcelles
- De créer un maillage interne à la zone entre les deux routes existantes
- De préserver l'agalet existant

L'étude du CAUE sur ce quartier est disponible en annexe du rapport de présentation :



La traduction en termes d'O.A.P. est donc la suivante :



Synthèse de l'O.A.P. n°2 :

Surface totale	0.79 ha
Densité moyenne à atteindre	15 log/ha
Nombre de logements attendus	11-12 logements
Objectifs de création de log sociaux	0
Formes urbaines préconisées	Maisons individuelles denses, avec front bâti sur voirie (pignon, façade ou murets) sauf exception pour obligation technique.
Voirie	Pas de voie en impasse; obligation d'un bouclage entre le chemin du Moulin et la rue Argadost (à long terme, en lien avec l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU).
Trame Verte et Bleue	 Jardins à préserver / créer le long de l'Agalet au nord; Agalet à préserver